



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 juillet 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 juillet 2008

**Subventions aux associations caritatives oeuvrant dans le cadre de
la Charte alimentaire**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008

DELIBERATION D20080279

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE **Subventions aux associations caritatives oeuvrant dans le cadre
de la Charte alimentaire**

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 16 décembre 2005, le Conseil municipal a adopté la Charte alimentaire qui permet de définir un socle partagé de règles de fonctionnement et d'accompagner une démarche de qualité lors de la distribution de l'aide alimentaire par les associations caritatives.

Avec la mise en oeuvre de ce document, la Ville de Niort soutiendra financièrement ces associations au travers d'un certain nombre de critères.

Pour 2008, sont pris en compte dans le calcul des subventions le nombre total des Niortais bénéficiaires de l'aide alimentaire, le nombre de familles concernées et le nombre total des heures de formations des bénévoles accueillant ce type de public et la participation à la vie de la cité.

Ces subventions seront imputées sur le chapitre budgétaire : 65.5249 6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions avec les associations suivantes :

Croix Rouge Française – Délégation de Niort	1 334 €
Les Restaurants du Cœur – Délégation des Deux-Sèvres	2 458 €
Secours Catholique Français– Délégation des Deux-Sèvres	1 801 €
Secours Populaire Français – Fédération des Deux-Sèvres	1 756 €

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans chaque convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN